

ACCORD RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UN LIEU POUR UNE SÉANCE DE PHOTOS, DE VIDÉOS, DE TOURNAGE OU POUR UN ÉVÈNEMENT

ENTRE : (1) **Studio Scott BV**, dont le siège social est situé Schuttersstraat 14A, 8500 Courtrai, immatriculée à la BCE sous le no. 0681.880.009.

Ci-après dénommée "**Studio Scott**";

ET : (2) Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

E-mail _____

Numéro de registre national : _____

Numéro de compte : _____

Ci-après dénommée le "**Propriétaire**",

Studio Scott et le Propriétaire sont ci-après dénommés conjointement les "**Parties**" et séparément une "**Partie**".

CONSIDÉRANT QUE :

Pour la réalisation de l'accord préalablement conclu entre le Propriétaire et Studio Scott, relatif à la mise à disposition d'un lieu (i.e. le bien immobilier situé à – voir adresse ci-dessus, ci-après nommé le "**Lieu**") ("**l'accord-cadre**"), dans le présent accord, les Parties stipulent les conditions et modalités particulières concernant l'usage du Lieu par la personne mentionnée ci-dessous ("**l'Utilisateur**") :

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION

Les suivantes modalités particulières sur à la mise à disposition prévue du Lieu ont été convenues entre les Parties :

- Le _____ /20 le Lieu sera mis à disposition de l'Utilisateur pour _____

- L'Utilisateur sera présent afin de donner à l'Utilisateur accès au Lieu le _____ /
/20 _____ à _____ heures.
L'Utilisateur s'engage a remettre le Lieu en bon état
au plus tard le _____ / _____ /20 _____ à _____ heures. En cas de plusieurs jours consécutifs

les horaires suivants sont d'application : _____

- La rémunération pour cette mise à disposition est fixée à [REDACTED] € (hors TVA) (ci-après le "Prix").
- Pour ce prix, le Lieu est disponible pour l'Utilisateur pendant heures. Pour toute heure supplémentaire que le Lieu doit être mis à disposition à l'Utilisateur, une rémunération supplémentaire sera payée au Propriétaire, qui s'élève à €50/heure (hors TVA) pour les séances de maximum 15 personnes, ou €100/heure pour les séances plus de 15 personnes.
- Le Propriétaire mettra au courant l'assureur du Lieu de l'usage du Lieu par l'Utilisateur afin d'assurer la couverture par son assurance incendie.

2. RAPPORT VIS-À-VIS DE L'ACCORD-CADRE

Toute disposition concernant la mise à disposition du Lieu stipulée dans l'accord-cadre qui n'est pas spécifiquement mentionnée dans cet accord, reste en vigueur.

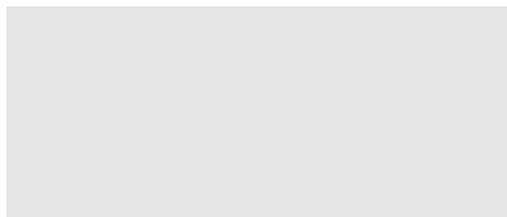
Établi à Courtrai le [REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED]. Le présent Accord est établi en deux (2) exemplaires originaux, dont chaque Partie déclare avoir reçu un original.

Studio Scott

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Studio Scott', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a circular flourish.

Nom : Studio Scott BV

Le Propriétaire

A large rectangular area is completely redacted with a solid grey color, obscuring any signature or text that might have been present.

Nom : [REDACTED]